

Communiqué des 165 associations écologistes de Nouvelle-Aquitaine qui s'opposent au développement de l'éolien dans la région

Profondément attachés à la protection de l'environnement, de la biodiversité et des paysages, nous sommes opposés aux objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui multiplie par 2,5 le nombre d'éoliennes terrestres en Nouvelle-Aquitaine. C'est pourquoi nous les avons dénoncés en déposant en juin 2020 un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Par un jugement en date du 28 avril 2021, **les juges rejettent le débat au fond** au motif que les associations requérantes n'auraient pas d'intérêt à agir dès lors que leur ressort n'est pas régional mais local. Cette motivation est d'autant plus curieuse que le même tribunal a admis l'intérêt à agir de l'une des associations requérantes lors du recours qui a conduit à l'annulation du Schéma régional éolien (SRE) de l'ex-Aquitaine en 2015.

Ce rejet de l'examen au fond ne résout pas la question. Tout au plus les juges déclarent qu'« aucune disposition du SRADDET ne comporte une quelconque règle contraignante en matière d'implantation d'éoliennes ». Dont acte ... et avis aux élus locaux chargés d'élaborer les schémas de cohérence territoriale (SCOT) !

Mais, s'il n'y avait pas de contraintes, pourquoi le SRADDET affiche-t-il un objectif qui accroît le nombre d'éoliennes terrestres quand l'opposition de la population et des élus est de plus en plus massive dans la région et que des solutions alternatives bien acceptées existent ? La Région ne peut feindre de l'ignorer.

Nous demandons à tous les candidats aux élections régionales de se positionner clairement sur le sujet de l'éolien en Nouvelle-Aquitaine.

Nous dénonçons :

- Les objectifs éoliens du SRADDET : nous demandons leur révision à la baisse.
- L'installation d'éoliennes en forêt : nous demandons le refus de tout projet éolien qui nécessite une autorisation de défrichement.
- Les atteintes des éoliennes à la biodiversité : nous demandons le refus d'éoliennes en Zones Natura 2000 et lorsque le site nécessite une dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées.
- La proximité des éoliennes avec les habitations : nous demandons une distance des éoliennes aux habitations égale à dix fois la hauteur des éoliennes.
- L'atteinte à la démocratie locale : nous demandons le refus d'éoliennes si la majorité des élus municipaux dans les 6 kilomètres est opposée à leur implantation.
- Les méthodes des développeurs : nous demandons l'obligation d'un appel d'offre quel que soit le nombre d'éoliennes.
- La saturation d'éoliennes dans une grande partie de la région : nous demandons que les paysages naturels et culturels soient enfin respectés.

Les 165 associations de Nouvelle-Aquitaine qui s'opposent au développement de l'éolien dans la région

Le 4 mai 2021

Contact : Jean-Loup Reverier, 06 07 03 03 05